

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-six le 28 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 22 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Eric JAPIOT Maire de Blaye.

### Étaient présents :

M. JAPIOT Maire.

Mme BROWN, M. BROQUAIRE, Mme HAMMERER, M. JAUD de LA JOUSSELINIERE, M. KERCKHOVE, M. NERBUSSON, Adjoint, Mme GIROTTI, M. SABOURAUD, M. ELIAS, M. RENAUD, M. GRELLIER, Mme MOINET, M. PROVOT, M. ROUX, Mme BUETAS, M. CHAMPION, Mme GELAY, Mme HARDY, M. LUGAND, Mme ODIN, Mme ORLOWSKI, M. QUEGUINER, Mme SUHUBIETTE, Mme VERAU LEROY, Conseillers Municipaux.

### Étaient excusés et représentés par pouvoir:

M. MOINET à Mme MOINET, M. GRAS à Mme ODIN, Mme QUERAL à Mme GELAY, Mme BABUS à M. CHAMPION

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame ORLOWSKI Marie est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 29  
Conseillers présents : 25  
Conseillers votants : 29

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

### 17 – AP/CP TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DANS LES DIVERS SITES PUBLICS : MODIFICATION

#### Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L2311-3, le conseil municipal, par délibération du 21 mars 2017, a mis en place une procédure d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement pour la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Une Autorisation de Programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Il s'avère nécessaire de modifier cette autorisation de programme.

Prestations	Autorisation de Programme	Crédit de Paiement			
	Total	2017	2018	2019	2020
Travaux	441 088,89	13 488,89	0,00	0,00	0,00
Prestations Intellectuelles	82 819,29	0,00	4 502,74	0,00	0,00
Autres PI (plans)	103 823,13	0,00	0,00	0,00	39 726,88
Autres (publicité, aléa - révisions, ...)	2 912,00	912,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>630 643,31</b>	<b>14 400,89</b>	<b>4 502,74</b>	<b>0,00</b>	<b>39 726,88</b>

Crédit de Paiement

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
0,00	0,00	0,00	0,00	23 960,18	156 000,00	100 000,00
0,00	7 571,40	0,00	14 397,75	5 761,50	20 000,00	10 000,00
56 096,25	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
<b>56 096,25</b>	<b>7 571,40</b>	<b>0,00</b>	<b>14 397,75</b>	<b>29 721,68</b>	<b>186 000,00</b>	<b>110 000,00</b>

Crédit de Paiement	
2028	2029
100 000,00	47 639,82
10 000,00	10 585,90
0,00	0,00
0,00	0,00
<b>110 000,00</b>	<b>58 225,72</b>

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter la nouvelle répartition des crédits de paiement de cette autorisation de programme.

La commission n°8 (Finances) s'est réunie le 20 mai 2026 et a émis un avis favorable.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Le secrétaire de séance  
Madame Marie ORLOWSKI

Maire  
Monsieur Eric JAPIOT

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 02/06/26  
Identifiant de télétransmission : 033-213300585-  
20260528-79249-DE-1-1